

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20191205\_2 du 5 décembre 2019**

Direction des Finances

---

L'an deux mille dix neuf, le cinq décembre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 29 novembre 2019, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur François-Noël BUFFET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 29

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 5

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

### PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - François-Noël BUFFET - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien BERTAUD - François PERROT - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Marcelle GIMENEZ pouvoir à Danielle KESSLER  
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à David GUILLEMAN  
Frédéric HYVERNAT pouvoir à Clément DELORME  
Emilie CORTIER (FAILLANT) pouvoir à Blandine BOUNIOL  
Jérémy FAVRE pouvoir à Joëlle SECHAUD

### ABSENT(ES) :

Philippe LOCATELLI

### **Objet : Admission de créances en non-valeur**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 et R. 1617-24 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines et affaires générales du 27/11/2019

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le comptable public vous propose l'admission en non-valeur et l'extinction des créances suivantes arrêtées à la date du 5 juillet 2019 pour la liste principale et à la date du 21 novembre 2019 pour la liste complémentaire et la liste des créances éteintes. Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances admises en non valeur sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement. La créance éteinte s'impose quant à elle à la commune et au trésorier

Le montant des créances admises en non valeur suivantes s'élève à 9 646,91€. Elles seront imputées au compte 6541- Créances admises en non valeur.

<b>6541 – Créances admises en non valeur</b>				
<b>Exercice pièce</b>	<b>Référence de la pièce</b>	<b>Montant restant à recouvrer</b>	<b>Objet</b>	<b>Motif de la présentation</b>
2007	T-3026	27,18	Intérêts moratoires	RAR inférieur seuil poursuite
2007	T-3025	12,22	Intérêts moratoires	RAR inférieur seuil poursuite
2011	T-3133	30,00	honoraires expertise véhicule	Combinaison infructueuse d actes
2011	T-3133		honoraires expertise véhicule	Poursuite sans effet
2012	T-3773	11,34	redevance d'occupation du domaine public	RAR inférieur seuil poursuite
2012	T-3773		redevance d'occupation du domaine public	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-3773		redevance d'occupation du domaine public	Poursuite sans effet
2012	T-2332	110,00	honoraires expertise véhicule	Combinaison infructueuse d actes
2012	T-2332		honoraires expertise véhicule	Poursuite sans effet
2012	T-2331	30,00	honoraires expertise véhicule	Poursuite sans effet
2012	T-2331		honoraires expertise véhicule	Combinaison infructueuse d actes
2013	T-4022	102,76	honoraires destruction véhicule	Combinaison infructueuse d actes
2013	T-4022		honoraires destruction véhicule	Poursuite sans effet
2014	T-3145	537,38	TLPE	RJ-LJ
2014	T-3145		TLPE	Poursuite sans effet

2014	T-3902	354,12	TLPE	RJ-LJ
2014	T-3902		TLPE	Poursuite sans effet
2014	T-3902		TLPE	Combinaison infructueuse d actes
2014	T-3808	446,96	TLPE	Combinaison infructueuse d actes
2014	T-3808		TLPE	Poursuite sans effet
2014	T-1329	41,00	honoraire destruction véhicule	Combinaison infructueuse d actes
2014	T-1329		honoraire destruction véhicule	Poursuite sans effet
2014	T-3065	1 215,00	redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2014	T-3065		redevance d'occupation du domaine public	Combinaison infructueuse d actes
2014	T-3065		redevance d'occupation du domaine public	Poursuite sans effet
2014	T-4344	112,65	Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2014	T-4344		Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2014	T-4735	149,35	Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2014	T-4735		Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2015	T-600	61,50	Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-600		Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2015	T-2047	49,20	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2015	T-2047		Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-1286	45,10	Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-1286		Restauration scolaire	Poursuite sans effet

2015	T-1735	36,90	Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-1735		Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2015	T-228	92,70	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2015	T-228		Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-950	26,65	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2015	T-950		Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-3489	242,05	Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-3489		Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2015	T-3724	257,50	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2015	T-3724		Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-2498	77,90	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2015	T-2498		Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-1465	33,00	honoraire expertise véhicule	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-1465		honoraire expertise véhicule	Poursuite sans effet
2015	T-1466	116,56	honoraire destruction véhicule	Poursuite sans effet
2015	T-1466		honoraire destruction véhicule	Combinaison infructueuse d actes
2015	T-713	45,54	honoraire destruction véhicule	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-713		honoraire destruction véhicule	Poursuite sans effet
2015	T-713		honoraire destruction véhicule	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-820	206,00	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2016	T-820		Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes

2016	T-1206	185,40	Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-1206		Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2016	T-1828	118,45	Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-1828		Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2016	T-289	175,10	Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-289		Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2016	T-1858	26,65	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-1858		Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-1858		Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2016	R-25-182	51,25	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2016	R-25-182	51,25	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2016	R-25-182	51,25	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2016	T-507	5,15	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-2018	16,40	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-2898	6,50	redevance d'occupation du domaine public	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-2297	143,61	TLPE	Poursuite sans effet
2016	T-195	116,56	honoraires expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2016	T-194	33,00	honoraires expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2016	T-2595	0,10	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-1021	10,25	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2016	T-1453	20,50	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2016	T-2076	8,20	Restauration scolaire	Poursuite sans effet

2016	T-382	4,15	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2016	T-1781	28,11	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-1781		Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2016	T-1781		Restauration scolaire	Combinaison infructueuse d actes
2016	T-3138	51,25	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-2220	93,40	TLPE	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-1280	150,41	honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2017	T-3091	61,50	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-2655	150,41	honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2017	T-1949	61,80	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-1537	77,25	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-1317	135,30	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-1713	129,15	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	R-24-281	53,30	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	R-24-281	45,10	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	R-24-281	53,30	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-586	26,65	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-1879	18,45	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-1461	32,80	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-1631	397,56	remboursement rémunération personnel	Poursuite sans effet
2017	T-2603	63,00	redevance d'occupation du domaine public	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-1149	36,90	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-646	34,85	Restauration scolaire	Poursuite sans effet

2017	T-1944	43,05	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-1531	45,10	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-279	20,50	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-1463	90,20	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-1644	150,41	honoraire expertise véhicule	Poursuite sans effet
2017	T-412	33,60	honoraire expertise véhicule	Décédé et demande renseignement négative
2017	T-1648	150,41	honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2017	T-2265	116,90	TLPE	Poursuite sans effet
2017	T-1167	41,00	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-1548	36,90	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-1964	43,05	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-1095	51,30	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-321	33,60	honoraire expertise véhicule	Poursuite sans effet
2017	T-2700	151,10	honoraire expertise véhicule	Poursuite sans effet
2017	T-2362	150,41	honoraire expertise véhicule	Poursuite sans effet
2017	T-648	14,35	Restauration scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-2990	30,75	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-2784	4,60	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-2438	32,80	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-314	150,41	honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2017	T-1257	140,00	Droit de place marchés	Poursuite sans effet
2017	T-2956	30,75	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-545	34,85	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2017	T-183	5,50	Restauration scolaire	Poursuite sans effet

2017	T-1417	45,10	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-2427	33,60	honoraire expertise véhicule	Poursuite sans effet
2018	T-506	151,10	honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet
2018	T-1807	86,10	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-1404	90,20	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-682	90,20	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-1002	73,80	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-2032	33,60	honoraire expertise véhicule	Poursuite sans effet
2018	T-1003	52,70	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-1755	43,05	Restauration scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-1504	151,10	honoraire expertise et destruction véhicule	Poursuite sans effet

Le montant des créances admises en non valeur suivantes s'élève à 6256,56 €. Elles seront imputées au compte 6542- Créances éteintes.

<b>6542 – Créances éteintes</b>				
<b>Exercice pièce</b>	<b>Référence de la pièce</b>	<b>Montant restant à recouvrer</b>	<b>Objet</b>	<b>Motif de la présentation</b>
2013	T-3944	288,00	redevance d'occupation du domaine public	Certificat irrecouvrabilité
2015	T-3370	180,00	redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-2140	110,81	Loyer	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-2957	490,29	Loyer	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-2364	490,29	Loyer	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-22	200,00	Droit de voirie	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-2906	6,50	redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

2016	T-827	19,65	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2016	T-1840	20,50	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2016	T-1217	34,85	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2016	T-1094	275,00	Redevance piscine	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-1706	275,00	Redevance piscine	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-34	490,29	Loyer	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-407	490,29	Loyer	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-2063	1 552,41	Loyer	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-717	490,29	Loyer	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-805	490,29	Loyer	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-351	20,00	redevance d'occupation du domaine public	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-1605	43,05	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-540	45,10	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-861	36,90	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-1250	45,10	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette

2018	T-215	26,65	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-249	53,30	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-590	82,00	Restauration scolaire	Surendettement et décision effacement de dette

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** l'admission en non-valeur des créances ci-dessus pour un montant total de 9 646,91€ (neuf mille six cent quarante six euros et quatre-vingt-onze centimes) et l'extinction des créances ci-dessus pour un montant total de 6 256,56 € (six mille deux cent cinquante six euros et cinquante six centimes).

**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser un mandat de régularisation.

**PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget 2019, aux comptes 6541 et 6542.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par : Transmission en préfecture le    /    / Affichage : du    /    /    au    /    /  Clotilde POUZERGUE Maire Conseillère métropolitaine	<b>FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS</b> <b>L'an deux mille dix neuf, le cinq décembre</b> <b>Pour extrait certifié conforme,</b> <b>Clotilde POUZERGUE</b> <b>Maire</b> <b>Conseillère métropolitaine</b>
--	--

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*